

Date de dépôt : 11 septembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Marc Falquet : Les demandeurs d'emploi genevois de cinquante ans et plus sont-ils systématiquement exclus de toute possibilité d'embauche à l'Etat ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 août 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Des dizaines de milliers de Genevois sont désespérément à la recherche d'un travail. Ces personnes sont au chômage, à l'Hospice général ou n'apparaissent plus sur les radars, vivant sur le capital de leur deuxième pilier, leurs économies ou grâce à l'aide de leurs familles.

Les cinquante ans et plus, malgré leur expérience, leurs compétences multiples, leur savoir-être, ne parviennent souvent que très difficilement à retrouver un travail.

Ces milliers de personnes à la recherche d'un travail s'évertuent pourtant à répondre sans relâche aux offres d'emploi du secteur privé et de l'Etat. Même lorsque leurs profils correspondent parfaitement aux postes proposés, ils s'étonnent que leurs dossiers soient très rarement pris en considération.

On savait les demandeurs d'emploi genevois de plus de cinquante ans déjà quasi exclus par les employeurs du secteur privé, particulièrement par la grande distribution, les grandes entreprises, etc., qui préfèrent engager des frontaliers et des citoyens de l'UE, sans se préoccuper du sort de nos concitoyens, mis sur le carreau.

Il est toutefois stupéfiant d'apprendre que des services de l'Etat pratiquent également cette politique d'exclusion envers sa propre population des plus de cinquante ans, en recherche d'emploi !

En effet, le département des finances du canton de Genève aurait émis des directives orales pour exclure les candidats à l'emploi de plus de cinquante ans.

Ces directives du département des finances, notamment adressées à l'office cantonal de l'emploi, diffusées dans ledit service, demanderaient à cet office de ne plus envoyer les CV de candidats à l'emploi de plus de cinquante ans à l'administration fiscale cantonale !

En clair, tous les CV des personnes de plus de cinquante ans envoyés à l'administration fiscale cantonale seraient systématiquement balayés.

D'un côté, le Conseil d'Etat a mis en place une série d'aides et de mesures de soutien, pour favoriser le retour à l'emploi, dans le secteur privé, des plus de cinquante ans (ARE, AIT, etc.).

Il serait donc bienvenu que le Conseil d'Etat modifie également sa propre politique d'exclusion basée sur l'âge des demandeurs d'emploi et commence par montrer en priorité l'exemple en permettant aux plus de cinquante ans une accession généralisée aux places vacantes dans l'administration.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Combien de personnes en recherche d'emplois, ont-elles été engagées par le département des finances en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 à ce jour ?*
- 2. Combien de personnes de plus de cinquante ans, en recherche d'emploi, ont-elles été engagées durant cette même période ?*
- 3. Le département des finances estime-t-il qu'une personne de plus de cinquante ans ne correspond systématiquement plus aux critères d'employabilité pour ses services ?*
- 4. Combien de personnes détentrices d'un livret « G » (permis frontaliers) ont-elles été engagées par le département des finances en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 et leur nombre par tranche d'âge (20-30, 30-40, 40-50, 50 et plus) ?*
- 5. Le département des finances emploie-t-il des apprentis détenteurs d'un permis « G » ? Dans l'affirmative, combien en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 ?*
- 6. Le département des finances aurait-il l'intention de réviser sa politique d'engagement vis-à-vis des demandeurs d'emploi genevois de plus de cinquante ans ?*
- 7. Le Conseil d'Etat entend-il s'intéresser aux demandeurs d'emploi genevois de plus de cinquante ans en modifiant les pratiques de ses administrations qui consistent aujourd'hui à limiter arbitrairement l'âge maximal d'engagement ?*

Le Conseil d'Etat est vivement remercié pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Notre Conseil tient à rappeler que la procédure d'embauche à l'Etat de Genève se fait en application des cadres légaux et réglementaires ainsi que des directives en vigueur, lesquels veillent au maintien du respect de la non-discrimination des personnes à l'engagement.

Vous trouverez ci-après, point par point, les réponses à vos questions :

1. *Combien de personnes en recherche d'emplois, ont-elles été engagées par le département des finances en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 à ce jour ?*

En 2015, 40 personnes ont été engagées par le département des finances et des ressources humaines, 34 en 2016, 55 en 2017, 69 en 2018 et 22 au 31 juillet 2019. L'administration n'a pas la possibilité de savoir si ces personnes étaient ou non inscrites à l'office cantonal de l'emploi.

2. *Combien de personnes de plus de cinquante ans, en recherche d'emploi, ont-elles été engagées durant cette même période ?*

En 2015, 7 personnes de plus de 50 ans ont été engagées par le département des finances et des ressources humaines, 3 en 2016 et 3 en 2018. Comme indiqué ci-dessus, l'administration n'a pas la possibilité de savoir si ces personnes étaient ou non inscrites à l'office cantonal de l'emploi.

3. *Le département des finances estime-t-il qu'une personne de plus de cinquante ans ne correspond systématiquement plus aux critères d'employabilité pour ses services ?*

Notre préoccupation est un recrutement de qualité, garantissant l'adéquation entre les compétences offertes et les besoins du poste. Toute forme de discrimination, directe et indirecte, en raison de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre est interdite dans l'ensemble de l'administration cantonale.

4. ***Combien de personnes détentrices d'un livret « G » (permis frontaliers) ont-elles été engagées par le département des finances en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 et leur nombre par tranche d'âge (20-30, 30-40, 40-50, 50 et plus) ?***

Une personne détentrice d'un permis G a été engagée par le département des finances et des ressources humaines en 2015 dans la tranche d'âge des 30 à 40 ans, une personne en 2017 et une autre en 2019 dans la tranche d'âge des 40 à 50 ans.

5. ***Le département des finances emploie-t-il des apprentis détenteurs d'un permis « G » ? Dans l'affirmative, combien en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 ?***

Non.

6. ***Le département des finances aurait-il l'intention de réviser sa politique d'engagement vis-à-vis des demandeurs d'emploi genevois de plus de cinquante ans ?***

7. ***Le Conseil d'Etat entend-il s'intéresser aux demandeurs d'emploi genevois de plus de cinquante ans en modifiant les pratiques de ses administrations qui consistent aujourd'hui à limiter arbitrairement l'âge maximal d'engagement ?***

En réponse à ces deux questions, toute forme de discrimination, directe et indirecte, en raison de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre est interdite dans l'ensemble de l'administration cantonale (cf. réponse à la question 3).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS